



N° de résolution
ou annotation

2023-09-217

2023-09-218

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du 26 septembre 2023
tenue à 18h30, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents.es : Le maire, M. Mathieu Guillemette, les
conseillères Mme Chantal Mainville et Mme Josée Chrétien, ainsi
que les conseillers M. Marcel Mainville, M. Bertrand Béchard et M.
Jacques Bergeron.

Étaient absent M. Sébastien Roy, conseiller.

Était également présente, Mme France Pelletier, directrice-
générale/greffière-trésorière.

1.0 Ouverture de la séance;

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 18h35, sous la
présidence de M. Mathieu Guillemette, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour;

L'ordre du jour étant disponible pour tous, la lecture en est
dispensée.

Il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Jacques
Bergeron et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ainsi
présenté.

- 1.0 Ouverture de la séance;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;
- 3.0 Projet : RIRL;
- 4.0 Période de questions;
- 5.0 Levée de la séance.

3.0 Projet RIRL

Réfection de la chaussée sur le 4e et 5e rang Ouest

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à
assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le
maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal
dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des
modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roquemaure doit respecter les lois
et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant
l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Roquemaure choisit d'établir la
source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée des coûts des travaux.

ATTENDU QUE la Municipalité de Roquemaure autorise le dépôt de
la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au
projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Jacques Bergeron,
appuyé par M. Marcel Mainville, il est unanimement résolu et
adopté que le conseil de la Municipalité de Roquemaure autorise la
présentation d'une demande d'aide financière, confirme son



N° de résolution
ou annotation


engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme France Pelletier, Directrice générale/greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

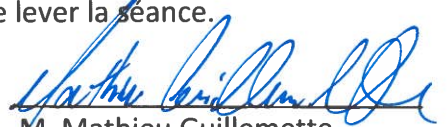
4.0 Période de questions;

5.0 Levée de la séance

2023-09-219

À 18h51, il est proposé par Mme Josée Chrétien, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de lever la séance.


Mme France Pelletier,
Directrice-générale/greffière-trésorière


M. Mathieu Guillemette
Maire